

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2023

Délibération n°7/2023



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20231018-7-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023

Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 2 octobre 2023.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre Val de Loire, représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher ; représentant M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture.

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture,
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale,
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente,
- M. Dominique Delajot,
- Mme Christine Cheze Dho,
- Mme Delphine Bordat,
- Mme Elisabeth Sanson,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges,
- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges.

Personnalités invitées :

- Mme Sophie Chestier ; Vice-Présidente en charge de la Culture, des archives et du patrimoine ; Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes ; M. Bonnes, service de coordination interministérielle et de l'appui territorial du Cher ; M. Thierry Valladon, directeur de la culture. M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon ; alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023 A 14H30

Délibération n°7/2023

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

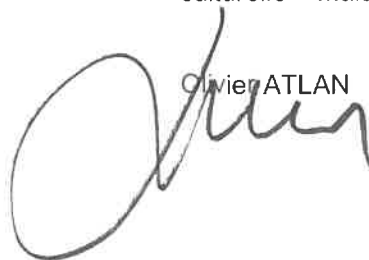
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2023 à 14h30.**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Elodie THETIOT
Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président ; représentant Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Régine Engstrom, Préfète de la région Centre-Val de Loire, et Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- Mme Marie Desmarest, Chargée des politiques publiques à la direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle, Préfecture du Cher ; représentant M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture et M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente ; représentant Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la Culture de Bourges ; Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la Culture de Bourges et Magalie Maraffon, agent comptable, Maison de la Culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée,
- Mme Christine Cheze-Dho, personnalité qualifiée,
- M. Fabrice Hoeffelin, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Matheron, personnalité qualifiée,
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir les travaux du conseil d'administration, le Président salue la présence de Mme Marie Desmarest, Chargée des politiques publiques à la direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle, à la Préfecture du Cher.

Il remercie ensuite tous les membres du conseil d'administration présents et fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N°1/2023**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2022**

Le président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu.

M. Alexis Luberne souligne deux fautes d'orthographe à la page 7 du compte-rendu. Ce dernier sera corrigé dans ce sens.

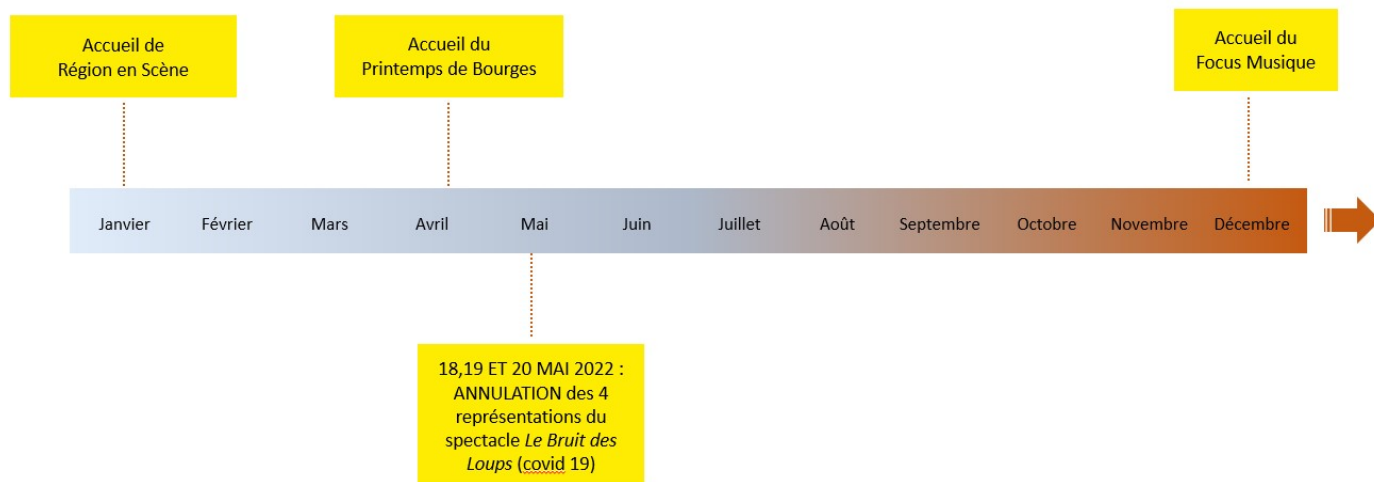
Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 7 décembre 2022.

Votants : 17

DÉLIBÉRATION N°2/2023 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la délibération du compte administratif 2022 :

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle les éléments marquants de l'exercice 2022 :



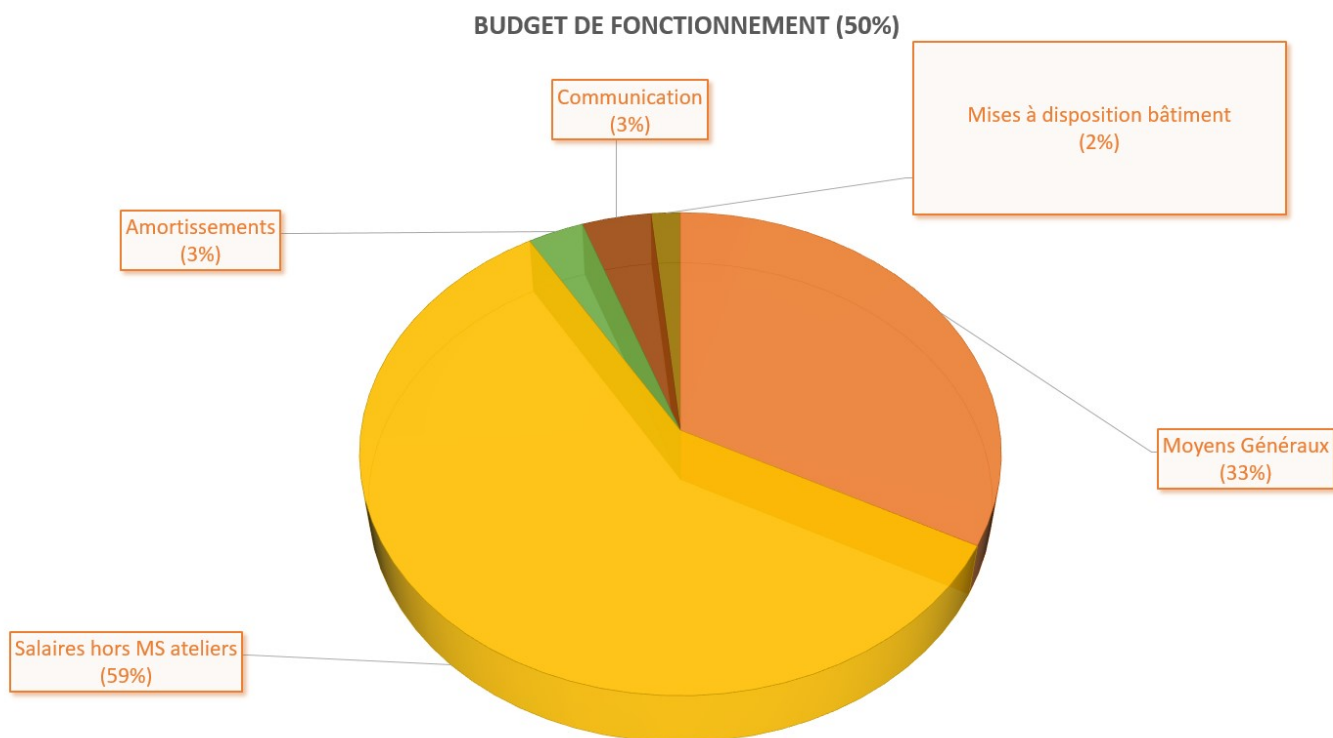
Budget 2022 en augmentation de 18% par rapport à 2021.

1/ Les Dépenses

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4 738 k€ et se composent de :

- Dépenses de fonctionnement : 2 389 k€ (50%)

Par rapport à 2021, la part des dépenses de fonctionnement est stable.



Masse salariale permanente (59% du budget fonctionnement)

La masse salariale est inférieure de 24k€ à celle prévue au budget primitif 2022 car le choix a été fait de ne pas procéder au recrutement d'un poste dans l'équipe technique, dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle direction de ce service. A titre informatif, les deux postes qui étaient prévus à l'ouverture de la nouvelle Maison n'ont pas été pourvus.

Par ailleurs, le départ à la retraite de Didier Roger (constructeur machiniste) a été effectif sans que cela ait une incidence sur le budget grâce au plan de départ à la retraite souscrit auprès de la CNP.

Enfin, le surcoût des 4 mois de tuilage dans le cadre du recrutement d'une nouvelle directrice technique suite au départ à la retraite de Rabah Khima a été intégré au budget.

Suite aux difficultés rencontrées avec un salarié, en arrêt maladie depuis plus de 6 mois, une provision de 25k€, correspondant à une éventuelle et future rupture conventionnelle a été prévue. Cette provision est incluse dans le compte administratif présenté.

Moyens généraux (33% du budget fonctionnement)

Ces dépenses sont en forte augmentation par rapport à 2021. L'année 2022, première année de pleine utilisation du bâtiment, a permis de préciser les dépenses réelles de maintenance, de fluides, de gardiennage...

Concernant les fluides, à l'issue de cette première année d'utilisation, un surcoût de 26k€ est constaté par rapport au budget primitif (187k€ réel en 2022). Le contrat du gaz court jusqu'en août 2025. L'arrivée à échéance du contrat d'électricité a eu lieu en août 2022. Pourtant EDF n'a procédé, à ce jour, à aucune augmentation de ses tarifs.

Cela étant, une provision de 15 620 € est prévue au budget au cas où EDF appliquerait une rétroactivité depuis août 2022 sur ses tarifs. Le montant total de dépenses des fluides s'élève donc à 203k€.

Enfin, une provision de 13k€ de frais de maintenance a été prévue pour couvrir d'éventuelles factures non parvenues à ce jour.

Communication (3% du budget de fonctionnement)

En forte baisse par rapport à 2021, les dépenses de communication sont contenues cette année pour s'établir à 91 586€.

Amortissements (3% du budget fonctionnement)

Ils sont en hausse en 2022 compte tenu de l'importance des dépenses qui ont été engagées pour l'aménagement du nouveau bâtiment.

Pour information, sur ces 74k€, 52k€ concernent l'aménagement de la maison :

- 7k€ pour l'accueil du public et des artistes (banquettes, chaises, tabourets, tables, ameublement loges...)
- 29k€ en équipement techniques (racks de stockage matériel, consoles, chaises et pupitres d'orchestre...)
- 16k€ en équipement bureaux (construction et équipement bureaux, serveurs, autolaveuses, borne recharge véhicules électriques...)

Pour rappel, en dehors de l'équipement technique de la salle Pina Bausch, la Maison de la Culture n'a perçu aucune subvention spécifique d'équipement. Toutes les dépenses supplémentaires ont été réalisées sur ses fonds propres.

Mises à dispositions (2% du budget fonctionnement)

Les dépenses et recettes liées aux mises à disposition du bâtiment ont été identifiées précisément. Nous constatons en 2022 un déficit de 15k€ sur ce chapitre. La Maison a souhaité participer aux rencontres « Région en scène » à hauteur de 15k€.

De manière générale, le budget lié à ces mises à disposition sera équilibré voire légèrement excédentaire dans les années à venir puisque le coût de la mise à disposition du personnel permanent sera refacturé.

Pour rappel, les opérations comptables de Produits Constatés d'Avance et de provisions liées au budget de fonctionnement se déclinent comme suit :

Opérations de clôture incluses dans la partie fonctionnement du budget réalisé 2022

Opérations comptables liées à la crise de la Covid-19

- PCA pour report du spectacle *Le Bruit des Loups* de 2022 à 2023



64 922 €
(répartis entre les 4 tutelles)

Autres opérations comptables

- Provision pour dépenses de maintenance du bâtiment
- Provision pour risque rattrapage EDF sur coût électricité
- Provision pour risque départ Zinedine Ghéziel



13 000 €



15 620 €



25 000 €

Le Président demande si des membres du conseil souhaitent réagir à l'issue de cette première partie de présentation. Il précise être, quant à lui, rassuré par l'approche sérieuse et prudente de ce budget qui anticipe certaines dépenses à venir.

Mme Perrine Pierson, au nom de la DRAC Centre-Val de Loire, souhaiterait que le coût des trois postes de constructeur des ateliers de construction de décors soit inscrit dans le budget de fonctionnement plutôt que dans le budget artistique. Elle indique que cela permettrait une meilleure analyse des dépenses au regard de la grille de lecture des budgets à l'échelle nationale. Elle demande à ce que ces postes soient réintégrés dans la masse salariale globale.

Le Président indique que si ces postes de construction de décor n'existaient pas, l'équivalent de ce qu'ils coûtent serait directement injecté dans l'artistique sous la forme de parts de productions ou de coproductions. En effet, la construction des décors par l'atelier de la Maison participe directement aux financements de certaines créations. Il faut, au contraire, saluer grandement l'existence de cet atelier de décor, qui est une heureuse singularité de notre Maison. Il participe directement à sa mission nationale de création.

Mme Perrine Pierson reconnaît que le travail mené par l'atelier de construction des décors est salué par l'ensemble des compagnies régionales. Elle précise que sa demande n'est faite que dans le but d'améliorer la lisibilité du fonctionnement général de la Maison.

Le Président répond que, dans ce cas, il convient justement de maintenir le coût de fonctionnement de l'atelier de décors dans les dépenses artistiques.

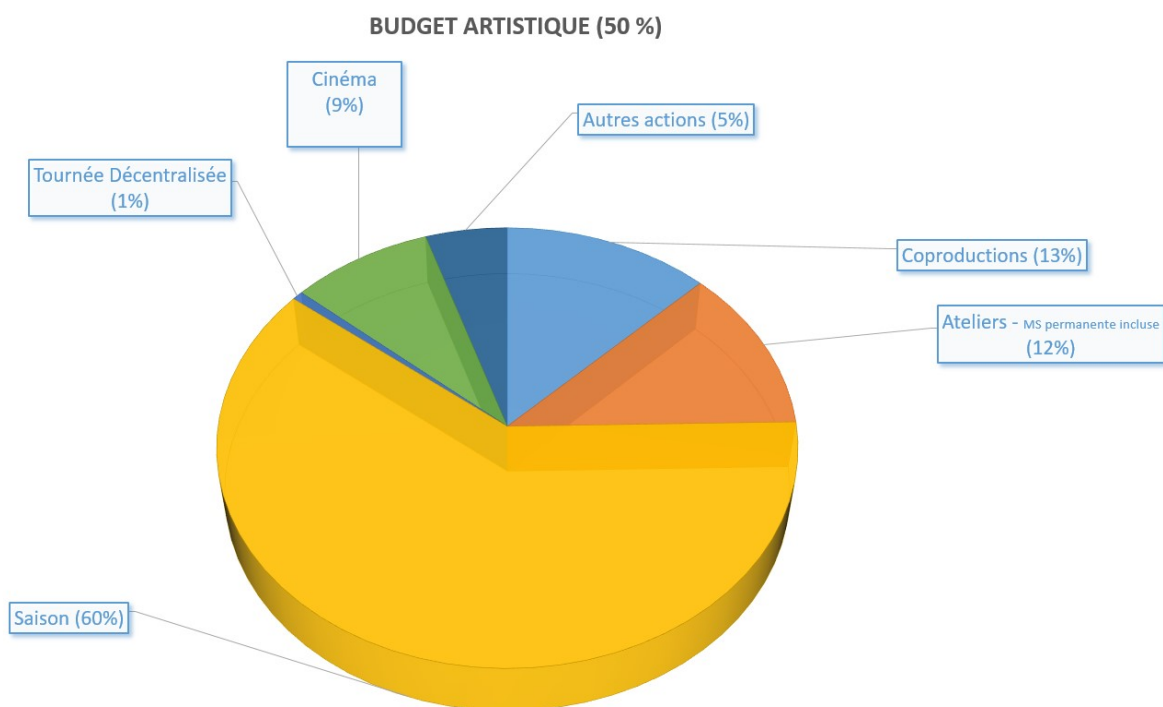
M. Olivier Atlan souhaite apporter deux précisions au débat :

- Depuis 11 ans l'atelier de décors n'a travaillé que 3 mois sur des travaux non liés directement à l'artistique notamment pour la réalisation de divers aménagements dans la nouvelle Maison
- Par ailleurs, il se dit certain que s'il n'y avait pas eu l'atelier de décors pendant la période du « Hors les murs », l'aura de notre Maison n'aurait pu se maintenir sur un plan national comme elle s'est maintenue.

M. Jacques Fleury salue à son tour la prudence et la bonne gestion budgétaire de la Maison. Il en remercie l'équipe et salue la Ville de Bourges pour son engagement.

Mme Anne-Sophie Montagné reprend la parole pour présenter le compte administratif 2022 et présenter le budget lié à l'artistique :

- Dépenses artistiques : 2 348 k€ (50%)



Productions, coproductions et atelier de construction de décors (25% du budget artistique)

La Maison de la Culture demeure réellement offensive dans sa mission des productions et coproductions artistiques avec 43% de son budget qui y sont consacrés.

En 2022, la Maison de la Culture a commencé à supporter la production déléguée de la nouvelle création de la Cie Alaska, implantée dans le département du Cher, prévue pour la fin 2024.

- 6 décors ont été construits cette année par l'atelier de construction.
- 9 compagnies ont été accueillies en résidence, ce qui représente 125 jours de mise à disposition de salles.
- 12 projets ont bénéficié d'un apport en coproduction, pour un montant moyen de 15k€ HT.

La saison de diffusion (60% du budget artistique)

Les chiffres de fréquentation en 2022 sont excellents avec des recettes de billetterie supérieures de 51k€ par rapport aux prévisions du budget primitif 2022, cela malgré l'annulation des 4 représentations du spectacle *Le Bruit des Loups*.

Pour information, le prix de vente moyen des places s'élève à 13,30 € HT en 2022.

Le nombre des cartes d'adhérent reste constant mais le chiffre d'affaires est en augmentation (+7k€ HT). Ceci s'explique par le fait que la Maison a offert aux spectateurs qui avaient pris la carte sur la saison 2020-2021, la carte 2021-2022. Le nombre de cartes délivré en 2022 est stable mais la plupart des spectateurs ayant bénéficié de la gratuité de la carte 2021-2022 l'ont acheté en 2022-2023, augmentant ainsi le chiffre d'affaires.

L'activité cinéma (9% du budget artistique)

Compte tenu de la morosité concernant la fréquentation des salles de cinéma au niveau national en 2022, les recettes de billetterie sont inférieures aux prévisions de 18k€. Cela correspond à une moyenne de 4 600€ HT / semaine pour les deux salles, légèrement inférieure à nos prévisions initiales qui s'établissaient à 5 000€ HT/semaine.

Malgré cette baisse, un résultat excédentaire de 94k€ de l'activité cinéma est constaté. Cette économie correspond essentiellement à l'arrêt de la location du Foyer Saint François, dans la période hors-les-murs.

La fréquentation des deux salles de cinéma s'annonce plus encourageante en 2023 avec une moyenne hebdomadaire de recettes du cinéma située actuellement à 7000€ HT.

Scène Détournée (1% du budget artistique)

Les répétitions de la nouvelle création de Dorian Rossel ont été reportées à 2023 ce qui explique le passage de 70k€ de produits constatés d'avance sur le budget 2023.

En 2022, seule la tournée des lectures « *Paysans paysages* » de la compagnie *Petite Nature* (Elise Truchard), implantée sur le département du Cher, a pu avoir lieu.

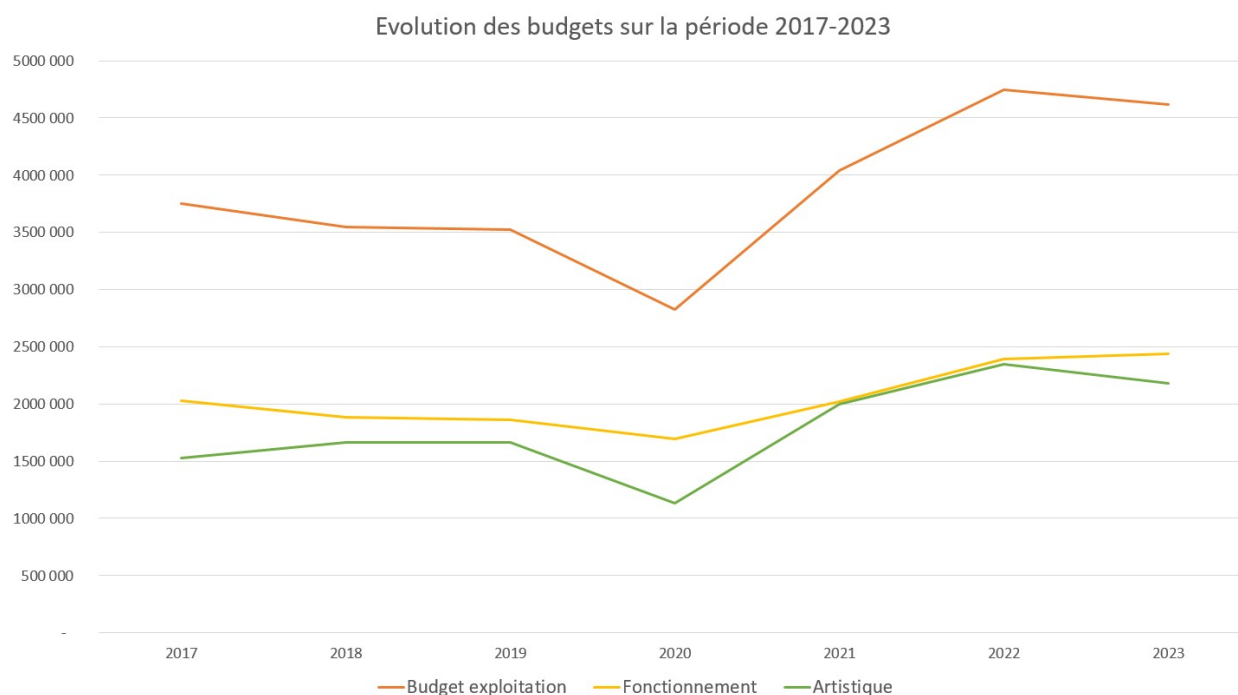
Les autres actions (5% du budget artistique)

La Maison de la Culture demeure très performante dans le développement de ses actions culturelles. Elles représentent environ 10% de la marge artistique. Mme Audrey Matel détaillera leur contenu dans la présentation du rapport d'activité 2022.

Le Président se réjouit de cette présentation très détaillée. Il indique que c'est une véritable chance pour le département du Cher d'avoir deux institutions culturelles aussi dynamiques et complémentaires sur son territoire, à savoir la Maison de la culture et le Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Noirlac. Cela démontre une réelle ambition culturelle de la part des élus et une réussite en termes de présences artistiques sur le territoire. La réponse positive du public est sans appel.

Le Président considère qu'il faut à tout prix préserver ces deux institutions si déterminantes dans le développement du territoire. Il attire à ce propos l'attention du conseil d'administration sur les risques qu'encourrait la Maison, si elle se trouvait dans l'obligation de revenir sur l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses artistiques. Un budget qui stagne, surtout en période inflationniste, est un budget qui, de fait, se voit dans l'obligation de rogner sa part artistique.

Mme Anne-Sophie Montagné commente le graphique représentant la part des dépenses de fonctionnement et d'artistique dans le budget de 2017 à 2023. Sur les exercices 2021 et 2022, on constate que l'artistique et le fonctionnement sont à parts égales dans le budget. En l'état actuel des prévisions pour les années à venir, les dépenses de fonctionnement prendront incontestablement le pas sur celles consacrées à l'artistique. Sont en cause dans ce constat, l'inflation, la crise énergétique, les coûts de maintenance du bâtiment mais aussi des subventions qui stagnent.



M. Olivier Atlan indique qu'entre les saisons 2021-2022 et 2023-2024, un manque à gagner de 450 000 euros sera constaté qui devra, de fait, se répercuter sur l'artistique.

M. le Maire de Bourges s'inscrit dans les propos de M. Jacques Fleury. Il réaffirme la satisfaction de la municipalité vis-à-vis de la bonne gestion de la Maison de la Culture de Bourges et de ses résultats depuis 1 an et demi. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il ne reçoive des retours extrêmement positifs de la part de ceux qui la fréquentent. Cette réussite est avant tout celle de l'équipe dans son ensemble. Il lui réaffirme tout son soutien.

M. le Maire remarque aussi que le tarif moyen de 13,3 euros par spectacle est bien la preuve que cette Maison de la Culture est ouverte à toutes et à tous.

Il souhaite également remercier le Directeur et le Président de l'EPCC de lui avoir insufflé l'idée que Bourges pourrait candidater pour le titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028. Cette candidature qui vient de réussir à passer la première étape de la sélection est celle de la ruralité et des villes moyennes face aux autres métropoles qui candidotent. Le choix final du jury sera un choix politique dans le bon sens du terme. La culture est plus que jamais un élément essentiel dans ces temps troublés. La force de Bourges à être désignée réside dans le fait que l'ensemble des collectivités territoriales soutient sa candidature

M. le Maire fait part aux membres du conseil que la ville fêtera le 12 octobre 2023, les 60 ans de la Maison de la Culture de Bourges. A cette occasion l'esplanade devant la nouvelle Maison sera baptisée « Esplanade Melina Mercouri », en hommage à la Ministre grecque qui fut à l'initiative de la création des capitales européennes de la culture.

Le Président rappelle que l'ambition appelle l'ambition et que la vitalité artistique a toujours été l'ADN de la capitale berrichonne.

M. Guillaume Crépin, au nom de la Région Centre-Val de Loire, constate dans ces résultats l'aboutissement d'un pari réussi avec la construction et la relance d'une Maison de la Culture pleinement ouverte sur son siècle. Ce nouvel équipement se trouve au cœur même du territoire et participe grandement à son rayonnement.

Il ajoute que cela fait de très nombreuses années qu'un tel engouement n'a pas été constaté à Bourges. Les salles de la nouvelle Maison sont la plupart du temps pleines, avec souvent des spectateurs applaudissant debout et avec beaucoup de jeunes. Il félicite l'ensemble de l'équipe pour ce pari réussi.

M. Guillaume Crépin se réjouit également de l'effort conséquent que la ville de Bourges consacre à la culture. Il rappelle que la ville est en tête des villes de la Région qui soutiennent le mieux le développement culturel. Il confirme que la Région Centre-Val de Loire a décidé de sanctuariser son budget consacré à la culture. Tous ces éléments permettent de porter avec optimisme la candidature de Bourges comme capitale européenne de la culture pour 2028.

M. Jacques Fleury rappelle qu'à l'époque où il était maire-adjoint, il a voté pour la construction de cette nouvelle Maison de la culture. Il tient à préciser que si aujourd'hui tout le monde semble se réjouir du succès de ce nouvel équipement, nous le devons au maire de l'époque, Pascal Blanc, qui a toujours cru à ce projet malgré les nombreuses controverses qu'il a engendrées. Il ajoute que le soutien à ce projet déployé aujourd'hui par l'ensemble des collectivités permet d'avoir bon espoir pour l'avenir.

Il souhaite ajouter que l'Abbaye de Noirlac est effectivement un autre beau fleuron du département du Cher. Aujourd'hui sa nouvelle directrice, Élisabeth Sanson, a pris toute la mesure de l'enjeu du développement culturel du territoire. Il souligne cet autre bel exemple de réussite culturelle.

M. Georges Buisson exprime lui-aussi sa satisfaction de voir les salles de la Maison de la Culture la plupart du temps pleines. De plus, leur composition sociale est le reflet exact de ce qu'est la population de la ville de Bourges. C'est pour lui la démonstration d'une démocratisation culturelle réussie.

Mme Sylviane Moraisin souligne que, depuis son ouverture, la programmation de la nouvelle Maison de la Culture de Bourges est à la hauteur des nombreux enjeux culturels par sa diversité et sa réalité « joyeuse » et variée.

Le Président invite à présent Mme Magalie Maraffon, agent comptable, à commenter le compte de gestion 2022.

Mme Magalie Maraffon prend la parole pour souligner les éléments suivants :

Le montant brut des dépenses de l'exercice 2022 est de 5 266 483,16€, il représente 3 767 mandats (+25% par rapport à l'exercice 2021), duquel il faut déduire les 176 ordres de reversement et extournes pour 457 175,85€ ; les dépenses nettes 2022 s'élèvent alors à 4 809 307,31€.

Pour les recettes, le montant brut 2022 est de 5 338 597,86€ pour 1 260 titres de recettes (presque 3 fois plus qu'en 2021). Les 77 annulations représentent un montant de 519 186,14€ et les recettes nettes 2022 s'élèvent à 4 819 411,72€.

A la clôture 2022, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 6 806,10€, ce qui fait en cumulé, un excédent total de 96 260,43€.

La section d'investissement, quant à elle, présente, pour 2022, un solde positif de 3 298,31€, soit en cumulé, un résultat positif de 34 411,36€.

Les résultats du compte de gestion sont en conformité avec ceux du compte administratif.

Le Président remercie Mme Anne-Sophie Montagné et Mme Magalie Maraffon pour la clarté de leurs explications et des documents présentés au conseil.

Les statuts ne permettant pas au Président de prendre part au vote concernant cette délibération, il est invité à sortir le temps de la délibération.

Mme Colette Puynège, Vice-présidente assure la présidence et soumet aux membres du conseil la délibération concernant le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 15

DÉLIBÉRATION N°3/2023 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le Président rejoint l'assemblée et donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour présenter le budget supplémentaire 2023.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que le budget supplémentaire a pour objectif d'intégrer les résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire qu'elle présente aujourd'hui inclut 3 éléments :

- les résultats d'exploitation et d'investissement cumulés,
- des subventions supplémentaires constatées depuis le début de l'exercice,
- un changement de chapitre des recettes liées au mécénat.

Suite au compte administratif 2022 qui vient d'être d'approuvé, le résultat d'exploitation cumulé s'élève à 96 260.43€ et celui d'investissement à 34 411.36€.

D'autre part, depuis le début de l'exercice, les recettes supplémentaires sont générées par :

- une subvention de 6 800€ de l'ARS dans le cadre du projet des Futurs de l'Ecrit,
- une subvention de 10k€ du CNC dans le cadre du Fonds Jeune Cinéphile,
- des aides à l'emploi que nous estimons, sur l'année à 13k€,
- une erreur de frappe concernant la contribution de fonctionnement de la DRAC de 500€.

Enfin, plutôt que de constater les recettes de mécénat au chapitre 74, il convient de les constater au chapitre 75. La présente délibération tient compte de ce mouvement et cela n'affecte en rien le résultat.

Il est ainsi proposé d'affecter ces éléments :

- aux achats de spectacles et aux apports en coproduction et en résidence pour un montant de 76 560.43€,
- de dédier 50k€ à l'embauche de personnel technique intermittent consacrée aux spectacles de septembre à décembre 2023.

L'ensemble de ces mouvements est rappelé ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2023				
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Subventions de fonctionnement		3 248 032		
Autres produits		61 956		
Quote-part subvention d'investissement		10 818		
Exceptionnel				
TOT PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		3 320 806		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
TOM		729 598		
Salaires (hors MS permanente ateliers)		1 515 763		
Exceptionnel / Divers				
Amortissements		80 000		
TOT CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 325 361		
COMMUNICATION		110 000		
DISPONIBLE POUR ARTISTIQUE		885 445		
ARTISTIQUE	CHARGES	SUBV. AFFECTEES /	PRODUITS	RESULTAT
Ateliers décors (dont MS permanente)	240 311		120 000	-120 311
Apport en coproduction, résidences et productions déléguées	60 000	42 600	20 000	2 600
Accueil des spectacles co-produits	275 522		127 723	-147 799
Sous-total PROD. ET COPROD.	575 833	42 600	267 723	-265 510
ACCUEIL	1 063 948	65 000	295 853	-703 095
Scène détournée	120 000	120 000	1 000	1 000
Cinéma	210 000	40 000	260 000	90 000
Autres	83 721	72 820	3 060	-7 841
ARTISTIQUE	2 053 501	340 420	827 636	-885 445
RE S. D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	4 488 862	3 588 452	900 410	0
RESULTAT REPORTE n-1 (**)				0
RESULTATS CUMULES	4 488 862	3 588 452	900 410	0

RECETTES :
→ contribution DRAC : 500€ (erreur de frappe)

RECETTES :
→ subventions supplémentaires et mécénat : FONPEPS, Aide à l'apprentissage... +9,5 k€

DEPENSES :
+ 55 560 k€ sur les coproductions et accueils en résidence

DEPENSES :
+ 50 k€ sur les accueils de spectacles

RECETTES :
→ subvention CNC Fond cinéphilie : + 10k€

DEPENSES :
+ 21 k€ sur les Futurs de l'écrit

RECETTES :
→ subvention ARS Futurs de l'écrit : + 6,8 k€
→ mécénat Michelin : 3,5 k€

RECETTES :
+ 96 260 € : résultat cumulé 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023				
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
		3 248 532		
		71 456		
		10 818		
		3 330 806		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
		729 598		
		1 515 763		
		80 000		
		2 325 361		
		110 000		
		895 445		
CHARGES	SUBV. AFFECTEE S /	PRODUITS	RESULTAT	
240 311		120 000	-120 311	
115 560	42 600	20 000	-52 960	
300 522		127 723	-172 799	
656 393	42 600	267 723	-346 070	
1 088 948	65 000	295 853	-728 095	
120 000	120 000	1 000	1 000	
210 000	50 000	260 000	100 000	
104 721	83 120	3 060	-18 541	
2 168 051	360 720	827 636	-991 705	
4 615 422	3 609 252	909 910	-96 260	
		96 260	96 260	
4 615 422	3 609 252	1 006 170	0	

Du côté des investissements, Mme Anne-Sophie Montagné propose d'affecter le résultat d'investissement cumulé de 34 411.36€ de la manière suivante :

- 10k€ au chapitre 20 (immo incorporelles)
- 24 411.36€ au chapitre 21 (immo corporelles)

Mme Perrine Pierson demande la raison pour laquelle le résultat de la section investissement est positif. Cela signifie-t-il que les dépenses prévues n'ont pas toutes été engagées ?

Mme Anne-Sophie Montagné répond que le résultat cumulé est désormais de + 34k€. Il n'est en rien lié à des dépenses qui n'auraient pas été engagées. Il était, par exemple de 173k€ en 2019. Ce résultat s'amenuise peu à peu compte tenu des investissements que la Maison a réalisés sur ses fonds propres.

Le Président soumet la délibération concernant le budget supplémentaire 2023. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 17

DELIBERATION N°4/2023 GRILLE TARIFAIRE 2023-2024

Le Président rappelle que cette grille tarifaire ne revêt pas qu'un aspect technique. Elle reflète la politique de la Maison vis-à-vis des différents publics.

M. Olivier Atlan refait l'historique tarifaire de la carte adhérent. Aujourd'hui il constate que les objectifs qu'il s'était fixés ont été atteints en une seule saison au lieu de trois. Ces résultats démontrent qu'il n'est pas possible d'augmenter à terme les recettes propres. Il n'existe plus de levier pour cela.

Il indique qu'il ne souhaite pas toucher aux tarifs enfants, jeunes et/ou personnes en difficultés économiques. Il propose donc aux membres du conseil de passer le tarif normal de 15€ à 16€.

Le Président demande si cette décision d'augmentation des tarifs ne fait pas entrer la Maison dans une logique inflationniste.

Mme Perrine Pierson indique que la mise à niveau des tarifs est tout à fait logique mais qu'il est difficile d'évaluer les seuils d'incapacité financière de la population.

Le Président ajoute qu'un euro supplémentaire est plus absorbable pour un public qui vient moins souvent que pour un public qui fréquente la maison très régulièrement.

M. Yannick Bedin trouve que cette proposition d'augmentation est loin d'être indécente car elle joue sur une partie du public qui est peut-être le moins impactée économiquement.

M. Guillaume Crépin ajoute que l'augmentation tarifaire est un des moyens qui permettra d'inverser la courbe budgétaire négative. La proposition de l'équipe préservant les publics les plus fragiles, il ne serait pas raisonnable de ne pas soutenir cette proposition.

M. Olivier Atlan précise que cette augmentation générera des recettes supplémentaires s'élevant entre 25 000€ et 30 000€. Il propose de maintenir le tarif à 28€ et de généraliser celui à 16€.

M. Jacques Fleury pense que personne ne pourra reprocher une légère augmentation qui permettra de maintenir une programmation de qualité.

Le Président soumet la délibération concernant la grille tarifaire 2023-2024. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 17

DELIBERATION N°5/2023 REMBOURSEMENT DE FRAIS AU PERSONNEL
--

Le Président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter cette délibération.

Madame Magalie Maraffon souhaite renforcer la normalisation des procédures comptables en encadrant mieux le remboursement des frais de déplacement du personnel. Cette nouvelle pratique s'alignera ainsi sur celle qui se fait à Noirlac.

Le Président trouve cette proposition d'harmoniser les pratiques concernant les deux EPCC satisfaisante. Il demande s'il y a des questions concernant cette délibération.

Mme Perrine Pierson indique que cette mise en conformité des procédures permet de se questionner au sujet des remboursements des frais de déplacement et de proposer une uniformisation des pratiques au niveau national. Elle précise par ailleurs, que le renouvellement des directions d'institutions culturelles en Région Centre-Val de Loire est l'occasion de travailler sur cette uniformisation.

M. Olivier Atlan répond que l'usage au niveau national est le remboursement aux frais réels des dépenses effectuées.

Le Président rappelle que depuis toujours le conseil d'administration a été satisfait de la manière dont le budget est géré. Il rappelle la grande responsabilité de l'équipe de direction à ce sujet. Le conseil d'administration n'a jamais constaté d'abus dans la façon dont les remboursements s'effectuent. La Maison est gérée à partir de la convention Syndeac. Son personnel n'est pas géré par le régime de la fonction publique. Il invite donc le conseil à voter pour cette délibération.

Le Président soumet la délibération n°5/2023. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 17

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président invite M. Olivier Atlan a présenté le rapport d'activité 2022.

M. Olivier Atlan remercie Mme Anne-Sophie Montagné pour la bonne gestion de la Maison et tient à remercier particulièrement Mme Audrey Matel et le reste de l'équipe pour le travail effectué pour présenter le rapport d'activité et la synthèse de celui-ci.

M. Olivier Atlan donne la parole à Mme Audrey Matel :

Présentation du bilan d'activités 2022

Ce bilan 2002 reflète l'ensemble des missions que déploie la Maison depuis son inauguration en septembre 2021. Dès l'ouverture, de nouvelles dynamiques en termes d'accompagnements des publics ont été mises en place concernant les artistes mais aussi l'offre des programmations du spectacle vivant et du cinéma.

Spectacle vivant

- Une programmation riche et variée pour tous et pour tous les âges

59 spectacles / 148 représentations / toutes les disciplines et les esthétiques sont représentées

- Accroissement et une fidélité accrue du public

32 000 spectateurs dont plus de 30% sont des jeunes

Plus de 5 000 adhérents

Une évolution de la provenance géographique du public se constate avec davantage de spectateurs venant de l'agglomération et du département dans son ensemble.

Cinéma

Grace aux deux écrans, l'activité cinéma a élargi sa programmation tout en permettant une exploitation plus longue des films proposés. De nouveaux rendez-vous ont été mis en place : coups de cœur, surprise des cinémas art et essai, rendez-vous mensuels...

Plus de 3 000 séances sont proposées au public.

Elles regroupent 57 400 spectateurs dont 24% de scolaires.

Depuis deux ans le CNC accompagne l'activité dans la sensibilisation des jeunes au cinéma. Il a été créé la « Playlist 15/25 ! » qui propose des rendez-vous réguliers pour les jeunes avec :

- Les nuits blanches
- Les happy hour 1 vendredi soir par mois
- Les activités (stages de réalisation, de programmation, etc.)
- Les Néo 1 samedi par mois un après-midi autour d'un film avec des surprises (quizz, activités, cadeaux à gagner)

Ces événements fédèrent de plus en plus de jeunes. Les nuits blanches sont devenues un rendez-vous incontournable et réunissent entre 80 et 180 jeunes spectateurs à chaque fois. Ces initiatives se construisent en partenariat avec de nombreuses associations et également avec certains commerçants.

Un projet pour l'accès des 15-25 ans aux spectacles vivants se met en place avec le soutien du Conseil régional.

Accompagnement des équipes artistiques

Le soutien à la création artistique fait partie de l'ADN de la Maison. Il se fait principalement grâce aux ateliers de construction de décors (6 décors construits en 2022 et à de nombreux conseils prodigués par l'atelier de décors, qui ne sont pas quantifiables mais qui sont une réelle plus-value pour les équipes artistiques de la région. Par ailleurs, de réels moyens financiers sont apportés en coproductions, ce qui permet aux artistes de se projeter dans la concrétisation de leur projet (12 projets soutenus pour un budget de plus de 177 k€).

Les accueils en résidences se sont considérablement développés grâce au nouvel équipement : en 2022, 9 compagnies (dont 6 de la région Centre-Val de Loire) ont été accueillies dans nos murs, cela représente 125 jours d'accueil qui ont été offerts aux artistes. Grâce à ces résidences plusieurs actions en direction des publics ont pu se mettre en place.

Les réseaux professionnels

Dès sa première saison d'ouverture, la Maison a accueilli deux rendez-vous professionnels importants de la Région Centre-Val de Loire :

- « Région en Scène » avec Scène O Centre, 2 jours dédiés à la création en région. Ce fut l'occasion pour de nombreux professionnels de la région de découvrir la Maison.
 - « Journée Focus Musique » avec les ensembles de musique de la région et la Fevis
- Début 2023, la Maison a accueilli le GRAC-Est (réseau national de diffuseurs).

Accompagnement des publics

Ces actions se sont déployées aisément dès la première saison d'inauguration grâce au travail mené durant les 10 années hors les murs. Un travail de terrain qui a permis de nouer de nombreux contacts et de créer des partenariats forts et durables tout au long de cette période nomade. Tous ces partenaires ont ainsi accompagné et porté la nouvelle Maison.

Aujourd'hui, grâce à eux, la Maison perpétue son esprit d'ouverture et veille à construire chacun de ses projets en interaction avec des partenaires engagés. Ces rendez-vous variés répondent à l'attente du public et au-delà de toute la population.

Toujours en lien avec la programmation, de nombreux rendez-vous festifs se construisent avec différents partenaires comme : l'association France-Italie, l'association Anim'et Vous, l'association Astronef, l'association LGBTQIA+, l'association Roller Derby, le conservatoire de Bourges, la Manufacture des Arts Numériques de Bourges, le Muséum, le Nez dans les étoiles, le Théâtre Bambino, Eighteen crew et avec des commerçants comme : Librairie, les pages du Donjon, Chez Simone, Manga T, côté Fleurs, Arôme du Vieux Bourges, Artisane...

Cette dynamique partenariale inscrit la Maison au cœur des composantes de la vie locale.

La pratique artistique se développe grâce à des stages proposés les week-ends, des ateliers durant les vacances scolaires, et d'autres ateliers réguliers qui proposent à des amateurs des pratiques plus approfondies sur 4 à 6 mois.

Les projets avec les publics dédiés se sont développés et renforcés pour accompagner la découverte du spectacle vivant ou du cinéma. L'équipe des relations publiques construit des liens privilégiés avec certaines structures et propose un accompagnement spécifique à chacune d'elles. Elle intervient auprès des établissements scolaires à tous les niveaux de la maternelle au lycée. Elle le fait aussi dans le cadre des nombreux dispositifs mis en place en direction de l'enseignement supérieur, du secteur du handicap, du secteur médical (Casa, Hôpital de jour, CMP), les EHPAD et résidences pour seniors, le secteur social (CCAS, Centres sociaux, les Restos du cœur, le Secours populaire, Adoma, Le relais, Imanis etc) et également en direction du secteur de la petite enfance

Hors-les-murs

La Maison poursuit ses actions en dehors de ses murs, en allant à la rencontre du public sur le territoire du Cher. Avec le soutien du Conseil départemental, les Scènes détournées tiennent une place importante dans le projet artistique de la Maison. Résidences de création, diffusion, formation, les collaborations avec les élus et les associations du territoire sont fructueuses. Nous avons pu construire de nombreux allers-retours entre la Maison et les partenaires du territoire, permettant aux habitants de venir à Bourges grâce à la mise en place de transport en commun.

Les perspectives de nouveaux partenariats :

Ces nouvelles approches se tissent avec le réseau des crèches départementales grâce à la signature d'une convention, avec les centres de loisirs de la ville de Bourges avec lesquels des projets existent déjà sporadiquement. De vrais parcours avec les animateurs sont en voie de finalisation.

L'équipe des Relations publiques travaille actuellement à une cartographie de ses champs d'interventions auprès des publics accompagnés afin d'avoir une vision plus affinée des publics ou des territoires sur lesquels elle est encore absente.

M. Olivier Atlan informe le conseil d'administration que Mme Audrey Matel a été élue au poste de Présidente de Scène O Centre et la félicite à ce propos.

Mme Audrey Matel termine sa présentation en regrettant que 2023 n'ait malheureusement pas la même saveur que 2022 car les actions culturelles et la programmation seront impactées par la baisse des moyens budgétaires que subit la Maison.

M. Olivier Atlan informe le conseil que la réalité nationale n'est guère encourageante et donne pour exemple la Scène nationale de Châlon sur Saône qui a supprimé 12% de spectacles dans sa prochaine saison.

Le président remercie l'équipe pour cet exposé et pour l'inventivité des différentes formes de rencontres proposées par l'équipe.

M. Olivier Atlan précise que le budget des actions culturelles sera conservé pour la saison 2023-2024.

M. Yannick Bedin souligne que la participation au développement de l'intelligence collective rentre parfaitement dans les missions des scènes nationales. La Maison de la Culture de Bourges soutient par ses actions toutes les formes artistiques. Il souhaite mettre aussi en lumière le cinéma et saluer le travail de M. Benoît Piederrière qui est un formidable programmeur. Il concourt à faire vivre les films par de nombreuses rencontres. Il salue également la pertinence de ses choix artistiques concernant l'opération Cinéma plein air. Il s'agit-là d'une activité irremplaçable. Selon lui, c'est bien l'addition de toutes ces activités qui permet à la Maison de la culture de Bourges d'être ce qu'elle est.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'une formidable réussite de la rencontre d'un contenant et d'un contenu. Il convient de tout faire pour conserver à cette Maison les moyens financiers nécessaires pour demeurer ce lieu d'exception.

Il considère le soutien que la Maison apporte aux compagnies du département et de la région comme indispensable.

M. Guillaume Crépin remercie l'équipe pour la qualité de son rapport d'activité et pour la clarté de la synthèse qui a été proposée. La profusion et la qualité des actions ont bien été perçues par tous les partenaires réunis autour de la table.

La Maison de la Culture de Bourges est un acteur déterminant sur le territoire pour la candidature de Bourges comme Capitale Européenne de la Culture en 2028. Cette candidature s'inscrit dans une volonté de développer la culture dans les territoires ruraux, la moitié des européens vivant sur ce type de territoires. C'est une des forces pour la candidature de Bourges et cela doit être inspirant à l'échelle européenne.

Mme Perrine Pierson remercie l'équipe pour tout le travail effectué. Beaucoup de points sont très positifs. La DRAC Centre-Val de Loire apporte une attention particulière au travail mené avec les crèches et les adolescents.

Elle remercie aussi l'équipe pour l'attention qu'elle porte aux compagnies régionales par le biais notamment des résidences de création et de l'apport de l'atelier de construction des décors. A ce propos, elle demande combien de compagnies régionales ont été soutenues en 2022.

Mme Audrey Matel répond que trois compagnies ont bénéficié d'un solide accompagnement en 2022.

M. Jacques Fleury remercie Mme Audrey Matel pour l'esprit de synthèse dont elle a fait preuve dans la présentation de ce bilan d'activités.

La programmation 2022 a vraiment été une réussite puisqu'elle a attiré 80 000 spectateurs. Il s'agit-là du fruit du travail de toute une équipe, le Président du Conseil départemental la félicite et la remercie pour son implication exemplaire.

POINT SUR LA COMMISSION « ENJEUX CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES »

Mme Colette Puynège présente le fruit de la première commission qu'elle a présidée et qui s'est déroulée le 7 décembre 2022 à la suite du conseil d'administration :

Cette commission a été créée pour faire face à l'évolution de la situation énergétique et de la nécessité d'adopter un fonctionnement plus écoresponsable. Cette commission fait écho à un groupe de travail interne à la Maison de la culture déjà existant.

Deux objectifs ont été mis en avant :

- 1- Identifier des pistes d'économie / modalités à mettre en œuvre
- 2- Conduire une réflexion sur l'empreinte globale de l'établissement

L'absence de transports collectifs à la fin des spectacles entraîne une difficulté pour les trajets de retour des spectateurs comme ceux habitant les quartiers nord

Organiser du covoiturage avec les spectateurs qui fréquentent déjà la Maison.

- Prévoir à ce propos une information et une communication sur les dispositifs à mettre en place
- Identifier toutes les possibilités (site internet, affichage papier dans le hall...)

Habitants des communes des alentours (agglo ou hors agglo)

Organiser un relais d'information auprès des mairies des différentes communes

- Sensibiliser maires et/ou élus des communes concernées
- Prendre contacts avec les élus
 - Valoriser les axes de liaisons douces pour les distances courtes
 - Contradiction entre rayonnement attendu sur le territoire et les déplacements induits

Dresser un bilan énergétique des fluides

- Présenter un budget d'Investissement en Led concernant les espaces scéniques et les différentes parties du bâtiment
 - i. Quel coût ? (900 000€ à confirmer ?)
 - ii. Quelle économie ?
 - iii. Quelle durée d'amortissement ?
 - iv. Pb du recyclage (= inconnue à ce jour)

Étudier les pistes d'autoconsommation

Ex. = photovoltaïque

- v. Dresser une analyse fine de la consommation, secteur par secteur (comment isoler la consommation de chaque secteur ?)
- vi. Conduire une étude approfondie de l'équipement photovoltaïque récent avec forces et faiblesses
- vii. Identifier le calendrier d'investissement (par tranches ?), les économies réalisées et la durée d'amortissement

Chasse au gaspi = identifier en interne toutes les sources d'économie possible

Exemples :

- viii. Luminaires déclenchés automatiquement aux passages
- ix. Récupération des eaux de pluie (chasses d'eau, lave-linge...)
- x. Recyclage des matériaux (décors...)
- xi. Autres ...

Réflexion à conduire sur l'artistique

Étudier les possibilités d'accompagnement avec le fond VERT // suivi Préfecture

- Solliciter toutes les pistes de mécénat et/ou de matière grise pour le diagnostic climatique de la maison = se rapprocher de EDF, Enédis, Engie...

Le Président remercie Mme Colette Puynège pour la clarté de ce compte-rendu présentant les principales réflexions menées lors de cette première réunion.

M. Olivier Atlan informe l'assemblée du lancement d'un travail collectif sur la politique Responsabilité Sociétale des Entreprises de la Maison de la Culture de Bourges. Il propose aux membres du conseil d'administration qui le souhaitent de participer aux deux prochains rendez-vous de cette commission.

M. Yannick Bedin remercie Mme Colette Puynège pour le travail effectué.

Il pense qu'il serait intéressant d'inscrire cette démarche de la Maison de la culture dans la candidature BCEC 2028.

Mme Anne-Sophie Montagné apporte une précision concernant la possible installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison. Après renseignement auprès d'une entreprise cela s'avère impossible compte tenu de la nature goudronnée du toit.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président en appelle à la responsabilité de l'ensemble des membres du conseil pour ne pas se résigner au pire. Un budget qui stagne est un budget qui baisse surtout dans la période inflationniste que nous connaissons. Il convient donc que chacun en prenne conscience.

En l'absence de questions diverses, il remercie à nouveau chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce conseil d'administration et rappelle que les prochains conseils se dérouleront le **mercredi 18 octobre prochain et le mercredi 13 décembre 2023 à 14h30** à la Maison de la Culture de Bourges.